



**ONCFS**  
**Avis n° 15-287**



**28/08/2015**

### **AVIS DE VACANCE D'EMPLOI**

(Annule et remplace l'avis publié dans la note de mobilité SG/SRH/SDMEC/2015-682 du  
03/08/2015)

**A pourvoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par voie de mise à disposition**

Catégorie, corps :	Catégorie A Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire - ISPV
Fonction :	Conseiller technique en matière de police sanitaire appliquée à la faune sauvage, en lien avec les missions dévolues à l'ONCFS (F/H)
Affectation :	Mise à disposition auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité sanitaire de la faune
Résidence administrative :	Saint-Benoist - Auffargis (78) – Non logé

#### **Contexte**

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est un établissement public administratif de l'Etat dont les missions sont fixées par la loi et peuvent être consultées sur son site internet : <http://www.oncfs.gouv.fr>

L'Office est organisé en services à compétence nationale (les Directions) et territoriale (les Délégations interrégionales).

La direction des études et de l'expertise (DRE) est l'une des trois directions opérationnelles de l'ONCFS. Elle prépare et conduit la politique de la production de connaissances (études, suivis et recherche appliquée à la gestion des espèces et des habitats), d'études, d'expérimentation et de recherche appliquée à la gestion des espèces et des habitats. L'activité de la DRE est répartie entre cinq unités thématiques d'étude et de recherche appliquée à compétence nationale chargées de mettre en œuvre un programme pluriannuel de recherche. Elle comprend également l'unité sanitaire de la faune (USF), à vocation transversale dans le domaine de la surveillance sanitaire et des pathologies de la faune sauvage et de l'écotoxicologie.

L'USF anime le réseau SAGIR, dispositif national de surveillance sanitaire de la faune sauvage – principalement espèces chassables – reposant sur une collaboration étroite avec les fédérations des chasseurs et comprend un pôle chargé de la surveillance et de l'étude des maladies partagées entre faune sauvage et animaux domestiques. L'USF conduit des programmes de surveillance renforcée financés principalement par le ministère chargé de l'Agriculture et un programme de surveillance active des maladies transmissibles des animaux de la faune sauvage aux animaux domestiques et l'homme, ainsi que des ENI des pratiques agricoles sur la faune

L'USF est composée, d'un chef de l'Unité, de deux chargés d'études, deux chefs de projet et d'une secrétaire

La direction de la police (DP) est chargée d'épauler l'ensemble des services territoriaux de l'Office et leurs agents dans l'exercice des prérogatives de police administrative et judiciaire qui leurs incombent. Elle renseigne et appuie au quotidien les services sur toutes les questions relatives à ces missions. Elle travaille également en amont pour définir, en lien avec la Direction générale, les orientations stratégiques à adopter, les partenariats à développer et les outils à créer ou à moderniser pour faciliter et améliorer le travail des agents. Pour ce faire, elle s'attache à promouvoir les actions innovantes conduites localement dans les délégations interrégionales et les services départementaux afin d'en assurer la mise à disposition du plus grand nombre. Par le biais de son guichet juridique, elle appuie les DIR et SD en matière de droit appliqué de l'environnement et de procédure pénale. Elle assure le suivi technique des dossiers conduits en liaison avec le MEDD, sur l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la police de la chasse et de la protection de la nature.

La loi n° 2014-1170 du 13/10/2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt est venue définir un nouveau cadre de police sanitaire, appliqué à la faune sauvage.

Elle modifie le code de l'environnement pour que le schéma départemental de gestion cynégétique tienne compte du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires défini à l'article L. 201-12 du code rural et de la pêche maritime. Le SDGC doit également permettre de surveiller les dangers sanitaires liés aux espèces de gibier et de prévenir la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Parallèlement, le code rural et de la pêche maritime intègre désormais un cadre de police sanitaire appliqué à la faune sauvage. Il soumet les chasseurs à de nouvelles obligations de prévention et de lutte sanitaire, comme l'organisation de battues, interdiction ou restriction du nourrissage, limitation ou interdiction des introductions d'animaux, déclaration des mortalités, limitation ou l'interdiction de la chasse, limitation ou augmentation des prélèvements de gibier, désinfection, aménagement ou mise en œuvre de modalités particulières d'entretien du couvert végétal et des zones fréquentées par la faune...

Cette même loi rend les agents de l'ONCFS (en principe les inspecteurs de l'environnement) juridiquement compétents pour contrôler ces mesures de police sanitaire. L'exercice de cette nouvelle compétence se fait sans changement de « métier » : aucune compétence vétérinaire n'est requise les agents concernés de l'ONCFS continuant à contrôler les mêmes établissements et personnes sur des aspects relevant de la chasse et de l'environnement. La finalité sanitaire de leurs interventions liées à cette nouvelle mission nécessite cependant un accompagnement pour les sensibiliser aux facteurs-clés de la maîtrise du sanitaire et mettre à leur disposition des méthodes et référentiels permettant d'apprécier simplement la conformité des structures et organismes contrôlés. Les services territoriaux de l'ONCFS devront également disposer d'un appui technique pour intervenir à bon escient dans la préparation des volets sanitaires des documents de planification et de gestion cynégétique.

### **Description de l'emploi**

Affecté(e) à l'unité sanitaire de la faune, au sein de la Direction de la recherche et de l'expertise, et placé sous la responsabilité du chef de l'USF, l'agent sera chargé d'apporter conseil et expertise aux différents services de l'ONCFS, notamment en matière de police sanitaire appliquée à la faune sauvage, en lien direct avec le Directeur de la Police.

### **Activités principales**

#### **1. Conseil, expertise technique et enquête, en appui aux missions de contrôle à finalité sanitaire, en lien avec les nouvelles prérogatives de police sanitaire de l'ONCFS**

- En appui de la Direction de la Police (DP), définition, pilotage et évaluation des opérations de contrôle et des missions de police sanitaire conduites de façon habituelles ou exceptionnelles (mesures préfectorales).
- En lien au guichet juridique de la DP, conseil et expertise aux Délégations interrégionales (DIR) et services départementaux (SD) sur les mesures de police sanitaire envisagées par les autorités locales et que l'ONCFS sera chargé de contrôler (volet sanitaire des SDGC, plan de lutte ciblé en réaction à une zoonose...)
- En lien avec le guichet juridique de la DP, appui à la DGAL pour l'élaboration des réglementations et instructions relatives à la maîtrise sanitaire de la faune, contribution aux propositions internationales (UE, Code OIE).
- Facilitation des échanges avec le MEDDE sur ces sujets, suivi de la mesure d'impact environnemental des mesures de contrôle sanitaire de la faune.
- En lien avec la Direction de la Police : évaluation des mesures de police sanitaire mises en œuvre et de l'efficacité des contrôles.
- En lien avec la Direction de la Police: rédaction des documents nécessaires à la mise en œuvre des contrôles à finalité sanitaire (doctrine, critère de ciblage des contrôles, note de service, méthode et référentiel d'inspection...)
- Interface avec les autres acteurs dans la gestion des crises sanitaires, lorsque les enjeux politiques et l'importance du phénomène sanitaire compliquent de façon importante leur gestion.
- Analyse de différentes problématiques de police sanitaire : contribution, en lien avec le MAAF, aux enquêtes visant à identifier des mouvements internationaux illégaux de gibier ; contributions aux enquêtes nationales issues de données de l'ONCFS.

#### **2. Supervision et mise en œuvre de programmes de gestion sanitaire de dangers sanitaires de 1ère catégorie**

- Conduite et réalisation des suivis sanitaires mis en œuvre pour évaluer la progression des mesures d'assainissement, en lien avec les programmes de recherche de l'USF et des CNERA de l'ONCFS.
- Traitement de 1ère intention des données de ces suivis en utilisant des méthodes appropriées (statistiques en particulier), exploitation, interprétation des résultats en lien avec l'USF et les CNERA.

### 3. Participation aux activités de surveillance de l'USF

- Participation à l'animation nationale des actions de surveillance événementielle ou programmée effectuées par les SD avec les autres acteurs de terrain : DDCSPP, GDS, FDC...

### 4. Expertise, évaluation scientifique et activités de formation

- Représentation de l'établissement dans diverses instances, dans son domaine d'expertise
- Rédaction d'articles de communication ou de vulgarisation, dans son domaine d'expertise
- Le cas échéant, organisation ou participation à des formations pour les agents de l'établissement et les partenaires

#### Profil attendu

Savoir-faire	Connaissances
En vue de piloter et de coordonner des mesures de gestion sanitaire locales sous la responsabilité des Délégations interrégionales et des services départementaux concernés, capacité à déléguer et à travailler en équipe.	Le (la) candidat(e) aura une bonne expérience en DDCSPP. Une expérience dans les services du MEDDE serait appréciée.
Une pratique opérationnelle de la réglementation sanitaire est indispensable.	Il (elle) doit pouvoir justifier de connaissances en droit de la chasse, de l'environnement et de la réglementation sanitaire appliquée à la faune sauvage. Une bonne culture en épidémiologie est appréciée.
Expérience de travail en partenariat avec divers organismes institutionnels, associatifs et gestionnaires et capacité à dialoguer avec d'autres experts, à prendre en compte leurs critiques et à intégrer des connaissances pluridisciplinaires	Bonnes connaissances des acteurs du monde cynégétique, naturaliste, scientifique et des acteurs institutionnels.
Aptitude au travail en équipe et en réseau	La maîtrise de l'anglais écrit sera appréciée.
Capacité à travailler de façon autonome dans un cadre défini et à rendre compte	

**Diplôme et qualification** : ISPV (cotation du poste : \_)

#### **Conditions particulières d'exercice**

Des déplacements assez fréquents (en France et exceptionnellement à l'étranger) sont à prévoir.

#### Personnes à contacter – Modalités pour déposer une candidature

#### **Pour obtenir des renseignements sur le poste :**

Jean-Yves CHOLLET- chef de l'Unité sanitaire de la faune, 01 30 46 60 24 - [jean-yves.chollet@oncfs.gouv.fr](mailto:jean-yves.chollet@oncfs.gouv.fr)

#### **Pour candidater :**

Les personnes intéressées devront adresser, en indiquant le numéro du présent avis, leur **candidature avant le 30 septembre 2015** - terme de rigueur à l'aide de l'imprimé type en joignant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé et les trois dernières fiches d'évaluation.

Ces documents sont à envoyer à l'adresse : [marie-france.kerveadou@oncfs.gouv.fr](mailto:marie-france.kerveadou@oncfs.gouv.fr)

Sous le timbre suivant :

Monsieur le Directeur Général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage  
Direction des Ressources Humaines  
85 bis avenue de Wagram  
75017 PARIS